

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur GUERRY)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

**2025.04.03 REQUALIFICATION DU CHEMIN DU PLÂTRE ET CRÉATION DE LA RUE
DU PARC – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 7.5 Subventions

La Commune a engagé des études pour la requalification du chemin du Plâtre et la création, dans son prolongement, de la rue du Parc. Avec pour objectifs l'amélioration des conditions de circulation du centre-ville et la réalisation d'espaces dédiés pour tous les modes de déplacement, c'est un projet respectueux de l'environnement et de la tranquillité des riverains qui a été imaginé. Incluant la création d'un ample trottoir sécurisé et de généreux espaces végétalisés, le chemin du Plâtre requalifié et la nouvelle rue du Parc contribueront à un cadre de vie apaisé et qualitatif, tout en facilitant l'accessibilité des modes actifs au centre-ville.

Ce projet est inscrit dans la feuille de route du programme Action Cœur de Ville II dans lequel la Commune s'est engagée en 2024. Le montant de l'opération est estimé à 1 173 045,12 € HT dont 1 033 630 € HT pour les travaux d'aménagement. Pour conduire celui-ci, la Commune souhaite déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Ain, au titre du Pacte des territoires. En complément, une subvention sera sollicitée auprès des services de l'État au titre de la DSIL.

Ainsi, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
MOE	AINTEGRA	42 835,12 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Dossier loi sur l'eau	SOLUSOL	3 630,00 €		
Modélisation hydraulique du Gardon	C2i	14 800,00 €		
Etude faune/flore	ECOTOPE	7 350,00 €		
Sous-total MOE/Études		68 615,12 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Acquisitions foncières		70 800,00 €		
Travaux aménagement		1 033 630,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 104 430,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 173 045,12 €	0,00 €	0,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL		sollicité	703 827,07 €	60,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental		sollicité	150 000,00 €	12,79%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		853 827,07 €	72,79%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		319 218,05 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		319 218,05 €	27,21%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 173 045,12 €	

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** :

- D'APPROUVER** l'opération de requalification du chemin du Plâtre et de création de la rue du Parc et les modalités de financement de cette opération ;
- D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-avant ;
- D'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pour le financement de ce projet ;

5. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération ;
6. **DE PRÉCISER** que l'ensemble de ces dépenses seront imputées sur les crédits prévus au budget 2025 et suivants dans le cadre de l'autorisation de programme affectée pour ce projet.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Becquart', is written over the name of the secretary.



Accusé de réception en préfecture
821-210400048-20250619-DEL_2025_04_03-DE
Date de transmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025